



AVIS PUBLIC PUBLIC NOTICE

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 371-2023

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil du Village d'Abercorn, lors de la séance du 2 avril 2024 :

CONCERNANT LA GESTION LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DU VILLAGE D'ABERCORN

Ce règlement a pour but de favoriser une saine gestion des séances du conseil municipal et d'y assurer en tout temps la paix et l'ordre;

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 10, rue des Églises Ouest, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 5 avril 2024

Pascale Massé
Directrice générale